

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201218-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 18

OBJET : Vente des anciens matériels de la cuisine centrale et de l'office de Jean Rostand

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 30 novembre 2020.

Dans le cadre des travaux de restructuration des écoles maternelles et élémentaires Jean Rostand et de l'ancienne cuisine centrale, le matériel endommagé ou vétuste n'est plus utilisé. Cet ancien matériel doit être évacué.

Il est proposé de faire reprendre ce matériel endommagé ou vétuste par une entreprise pour le rachat des matières premières. L'entreprise SUEZ a été retenue, pour un montant de 479,00 € la tonne d'inox, 115,00 € la tonne d'inox aimanté et 30,00 € la tonne de ferrailles diverses.

Les services municipaux se chargeront de transporter les matériaux sur le site de tri :

- 4 grilles inox
- 3 gastros avec couvercles
- 10 cadres inox
- 1 échelle
- 1 chariot
- 3 grilles de caniveau
- 1 pupitre mural
- quelques louches et écumoirs (4-5)
- des éléments de hotte

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la vente de ces matériaux à l'entreprise SUEZ,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à cet effet.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL